

Bonjour,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, la solidarité s'organise partout sur le territoire et vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir mener des actions dans vos communes, de collectes de produits de première nécessité notamment. Pour vous accompagner et vous aider à acheminer les dons collectés jusqu'en Ukraine, l'AMF a noué un partenariat avec la Protection Civile. Le lien ci-après vous en précise les modalités.

<https://www.amf62.fr/guerre-ukraine-partenariat-protection-civile-collecte-dons-communes/>

Précision importante : les dons que vous pourrez collecter dans vos communes **ne peuvent être déposés directement dans les locaux de la Protection Civile du Pas-de-Calais, à Berck-sur-Mer.**

Vous êtes en effet invités à contacter la Protection Civile du Pas-de-Calais, **qui se chargera de venir récupérer le matériel collecté**, au **09.72.45.77.35**.

Enfin, sachez que les dons peuvent aussi être collectés au siège de la CCPO et que nos services restent à votre disposition pour tout soutien que vous jugeriez utile.

Vous pouvez pour cela joindre Doriane Roussou au 06.13.54.22.51.